



**SERVICE
LOGEMENTS TEMPORAIRES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022**

**GROUPEMENT DES
POSSIBLES
GROUPEMENT DES
POSSIBLES**



I. PREFACE

Le Groupement des possibles est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu, Le Relais Ozanam, Cultures du Cœur** et **Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

- Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;
- L'insertion par l'activité économique ;
- La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;
- L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair, soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

- Plus de **2 500 personnes accompagnées chaque année** dont 60 % d'enfants ;
- Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;
- Par quelque 150 salariés ;
- Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.

SOMMAIRE

<u>I .PREFACE</u>	2
Sommaire	3
<u>II. RESUME DE L'ANNEE ECOULEE EN QUELQUES CHIFFRES</u>	4
<u>III .PRESENTATION DU DISPOSITIF</u>	5
A) Contexte de création	5.6
B) Organisation de l'intervention	7
1) Présentation de l'Oiseau Bleu	7
2) Présentation du service	8.9
C) Modalités de l'intervention	9.10
<u>IV .ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE</u>	10
A) Analyse des orientations	10.12
B) Bilan des admissions et de l'occupation	12.14
C) Bilan des séjours	14.15
D) Focus sur les accompagnements spécifiques	15.16
E) Monographie	16.17
<u>V .CONCLUSION et PERSPECTIVES</u>	17

II. RESUME DE L'ANNEE ECOULEE EN QUELQUES CHIFFRES

- Le SIAO nous a orienté 13 ménages : 6 ménages admis / 7 orientations refusées
- **Nombre de ménages hébergés en 2022** : 13 ménages dont 13 adultes et 8 enfants (dont 5 en accueil ponctuel et une jeune majeure).
- **Ménages présents au 01/01/2022** : 7 ménages
- **Entrées** : 6 ménages dont 6 adultes et 3 enfants (en accueil ponctuel) et une jeune majeure
- **Sorties** : 6 ménages soit 6 adultes et 2 enfants (dont 1 en accueil 1 we/2)
- **Moyenne de séjour** : 23,2 mois
- **Nombre de journées par ménage réalisées** : 2369 jours
- **Nombre de journées (par personnes) réalisées** : 4441 jours
- **Taux d'occupation** : **81 %**

III. PRESENTATION DU DISPOSITIF

A) Contexte de création

En 2009, les communautés de communes de La Bourne à l'Isère, de Vinay et du Pays de Saint Marcellin ont réalisé conjointement une étude d'opportunité avec l'Observatoire de l'Hébergement sur la question de l'hébergement des publics en situation de précarité sur le territoire du Sud Grésivaudan. La synthèse de cette étude a identifié clairement le besoin de la mise en place d'un dispositif de type hébergement temporaire sur l'ensemble du territoire des trois communautés de communes.

En juin 2010, l'Association de l'Oiseau Bleu a été mandatée pour aider aux montages techniques et financiers de l'opération, puis pour lancer et gérer ce dispositif voué à l'hébergement temporaire.

Il a été créé, au sein de l'association, une antenne « Vallée Sud GRESIVAUDAN » rattachée à la Résidence Sociale Valmy.

Au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes de « Saint-Marcellin Vercors Isère » est née. Elle est issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Saint-Marcellin, de Chambaran Vinay Vercors Vinay et de la Bourne à l'Isère.

Public visé :

Ce dispositif propose un accueil à des ménages isolés, avec ou sans enfant, disposant de faibles ressources et rencontrant des difficultés de logement. Il vise un public nécessitant ou bénéficiant déjà d'un accompagnement social mais ne s'adresse pas à des publics très marginalisés ou cumulant des problématiques complexes qui relèveraient d'un suivi ou d'un accueil spécialisé (CHRS, CHS).

Territoire couvert :

Ce dispositif propose des hébergements au nombre de huit à des ménages originaires du territoire du Sud Grésivaudan ou étant hébergés sur le secteur au moment de la demande. Les appartements que nous mettons à disposition des ménages sont proches de l'habitat classique et sont répartis ainsi :

COMMUNES	T1b	T2	T3	PROPRIETAIRE
SAINT MARCELLIN			1	ACTIS
SAINT MARCELLIN		1		Alpes Isère Habitat
SAINT MARCELLIN	1			PLURALIS
SAINT MARCELLIN (logement PMR)		1		Alpes Isère Habitat
SAINT MARCELLIN (RDC)			1	PLURALIS
VINAY		1		SDH
VINAY			1	SDH
SAINT ROMANS			1	ACTIS
MONTANT DE LA REDEVANCE	146 €	146 €	172 €	

Effectif au 31.12.2022

Deux professionnelles interviennent à hauteur de 0,58 ETP

Service maintenance : 0.16 ETP

Secrétariat : 0.15 ETP

Soit une équipe de 0.89 ETP.

Identification du ou des financeurs

Ce dispositif est financé par :

- La subvention annuelle versée par la Communauté de Communes.
- L'Allocation au Logement Temporaire (ALT)
- La quote-part des résidents par le biais de la redevance mensuelle.
- Subvention du Conseil Départemental (ASL hébergement)
- Subvention DDCS (AGLS).

B) Organisation de l'intervention

1. Présentation de l'Oiseau Bleu

L'Association Oiseau Bleu œuvre dans les champs de l'exclusion de la précarité. Depuis sa création, à partir du CHRS, l'association a répondu à l'évolution des besoins en hébergement des publics en difficultés, particulièrement les femmes avec enfants et les familles, en innovant en matière d'hébergement (CHRS, Résidences Sociales, Hébergement temporaire), de logement (Maisons Relais/Pension de famille, service de suite) et d'accompagnement (social, à la santé, à l'emploi, à la parentalité) sur l'ensemble du département.

Les valeurs qui fondent et légitiment l'action de l'association sont :

Les valeurs autour de la personne : le respect des personnes, la participation des personnes, l'expression individuelle et collective en tant que citoyens, l'accès aux droits fondamentaux.

Les valeurs sociales : lutte contre l'exclusion, pour la solidarité et la justice sociale, le service de l'intérêt général, la laïcité.

Les valeurs associatives :

En interne : partage des valeurs entre les professionnels et les administrateurs dans un objectif de transformation sociale, l'évaluation qualitative et quantitative des services, la recherche d'amélioration par une démarche participative des salariés.

Vers l'extérieur : réflexion sur les politiques sociales en œuvre et prospective sur les besoins sociaux, communication auprès du grand public et des institutions sur les actions réalisées et les besoins des publics, création de liens avec les partenaires poursuivant les objectifs partagés en vue d'un résultat commun.

L'accompagnement mis en œuvre a pour but de permettre à la personne concernée de trouver une solution adaptée à sa problématique. Il se décompose en plusieurs phases : création du lien avec le travailleur social ; accueil, orientation, mise en relation ; soutien de la personne concernée dans la mise en œuvre du parcours d'insertion ; la personne actrice de son parcours et de son projet.

Les missions et objectifs généraux sont les suivants :

- Lutter contre la pauvreté, la précarité, l'exclusion et le cumul des difficultés de la vie.
- Favoriser l'accès au logement et le maintien dans le logement.
- Favorise l'accès à la santé, à l'éducation, à la formation, à l'emploi, à la culture.
- Conforter les droits et la citoyenneté de personnes accompagnées.
- Promouvoir la coopération et le travail entre acteurs.

2. Présentation du service

Ce service de l'Oiseau Bleu a pour vocation d'héberger à titre temporaire des ménages avec de faibles ressources financières, en difficultés sociales mais ne nécessitant pas un accompagnement socio-éducatif de proximité, ces ménages doivent être engagés dans un processus d'insertion et inscrits dans un projet de logement de droit commun.

L'objectif est de :

- De permettre de mûrir ou de mettre en place un projet
- De dépasser une situation d'urgence (rupture familiale, expulsion...) afin de mener à terme des démarches vers un logement de droit commun ou vers une solution adaptée à la situation des ménages.

L'hébergement temporaire constitue une étape intermédiaire dans l'accès au logement.

Il peut éventuellement proposer un accueil à des ménages ayant besoin d'un hébergement temporaire pour des raisons professionnelles (stage, CDD sur le sud Grésivaudan).

Mission

La mission est définie dans la charte des résidences et hôtels sociaux du département de l'Isère : « la résidence sociale constitue une réponse au phénomène de précarité et de mobilité sociale et professionnelle ».

L'admission des ménages en hébergement se repose sur des critères :

Critères prioritaires :

- Motivation pour l'accès au logement de droit commun,
- Secteur géographique de provenance : prioritairement le territoire Sud Grésivaudan,
- Ne pas pouvoir accéder à une autre solution d'hébergement.

Critères obligatoires :

- Inscription du ménage dans un projet de logement de droit commun,
- Évaluation de l'adéquation entre le projet de la structure et la situation du ménage par un travailleur social,
- Accompagnement social par un travailleur social de référence,
- Plafonds de ressources PLAI,
- Bénéficiaire d'un minimum de ressources,

- Capacité d'autonomie ne nécessitant pas un soutien éducatif de proximité,
- Bénéficiaire d'un titre de séjour,
- Avoir un comportement compatible avec des relations de voisinage et la stabilité de la structure.

Le gestionnaire du dispositif pour L'Oiseau Bleu, gère les admissions en lien avec le SIAO, facilite la coordination entre les différents partenaires (réfèrent social, hébergés...), assure la gestion administrative, financière et la régulation des logements transitoires.

Il effectue un point régulier avec les résidents et le réfèrent social lors des renouvellements de contrat de résidence afin :

- d'établir et de suivre les objectifs des résidents en matière de relogement (dépôt de demandes de logement, transfert de dossier CAF,...),
- d'instituer une collaboration effective entre le réfèrent gestionnaire et le résident pour la recherche d'une formule de logement appropriée,
- de rappeler le caractère transitoire de l'hébergement et d'éviter ainsi la démobilisation dans la recherche d'un logement classique.

L'Oiseau Bleu entretient des liens importants avec les représentants des communes, les bailleurs sociaux et les dispositifs institutionnels BALD et PALHDI. Ces contacts permettent de remplir au mieux la mission dévolue prioritairement à notre association, à savoir « un relogement le plus adapté à la situation des ménages ».

C) Modalités de l'intervention

La plateforme unique du SIAO départemental (géré par la Fondation BOISSEL) centralise la réception, le traitement et l'orientation des « Demandes Uniques d'Hébergement » (D.U.H) émanant de l'ensemble du Département.

Pour tout logement temporaire de disponible ou prochainement vacant nous renseignons le SIAO qui nous oriente la DUH d'un ménage pouvant correspondre à une possible admission. Notre rôle est ensuite de recevoir ce ménage et de valider à travers l'entretien son accueil ou si la situation l'exige de préconiser une nouvelle orientation vers un dispositif plus approprié.

Entrée dans les lieux et contractualisation

Lorsque le SIAO oriente un dossier de demande unique pour chaque logement vacant, le gestionnaire de la résidence sociale Valmy reçoit le ménage afin de confirmer l'orientation ou le cas échéant de proposer une ré-orientation vers un autre dispositif si la situation l'exige.

Une fois l'orientation validée, le ménage est accueilli dans le logement.

Un rendez-vous est prévu entre l'assistante sociale, le ménage et le gestionnaire des appartements temporaires. Cet entretien permet de préciser les objectifs de l'accueil :

- signer le contrat d'hébergement tripartite pour une première durée d'un mois,
- effectuer l'état des lieux et l'inventaire du mobilier et de l'équipement,
- remettre les clés au résident ainsi que le livret d'accueil.

Proches du statut de locataire d'un logement meublé, les ménages paient au gestionnaire une redevance qui inclut le coût forfaitaire d'hébergement et des charges (eau, électricité...) A son entrée, le résident s'engage à régler un dépôt de garantie de 152 €, ce montant pouvant être fractionné suivant la situation des ménages.

L'admission est accordée pour une période d'un mois renouvelable et d'un an maximum.

IV. ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

A) Analyse des orientations

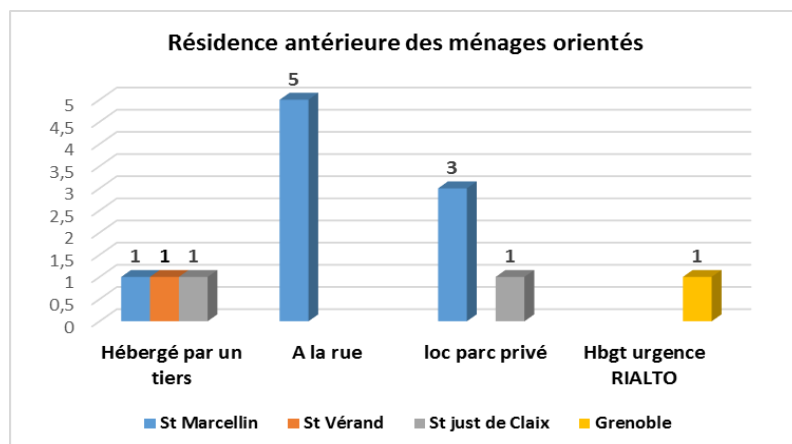
Toutes les demandes d'hébergement rédigées par les assistantes sociales du secteur nous sont transmises par le SIAO à partir d'une disponibilité de logement en cours ou à venir.

En 2022, nous avons reçu 13 orientations émanant du SIAO

Au moment de l'orientation, un ménage était hébergé sur Grenoble. Cette femme isolée avait des attaches sur le territoire puisque ses enfants y résidaient.

Les autres ménages orientés par le SIAO résident sur une commune de l'Intercommunalité « Saint Marcellin Vercors Isère communauté ».

Lieu de résidence antérieur des ménages orientés :



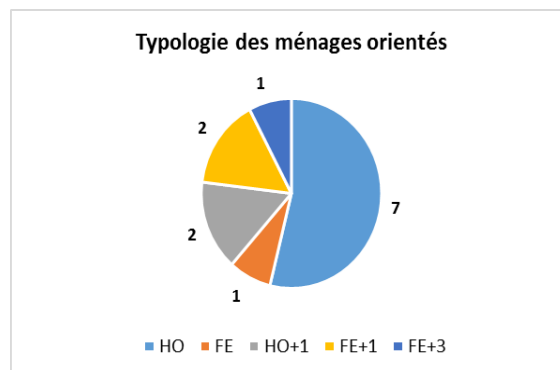
Les communes mentionnées correspondent au lieu de résidence des ménages au moment de la demande formulée auprès du SIAO. Celle-ci peut avoir été initiée plusieurs mois avant l'orientation auprès de notre service.

69% (9/13) des demandes émanent de ménages ayant une attache avec la commune de St Marcellin. 38% se retrouvent dans une situation de fragilité concernant le logement expliquant à leur assistante sociale qu'ils sont sans solution de logement (en errance).

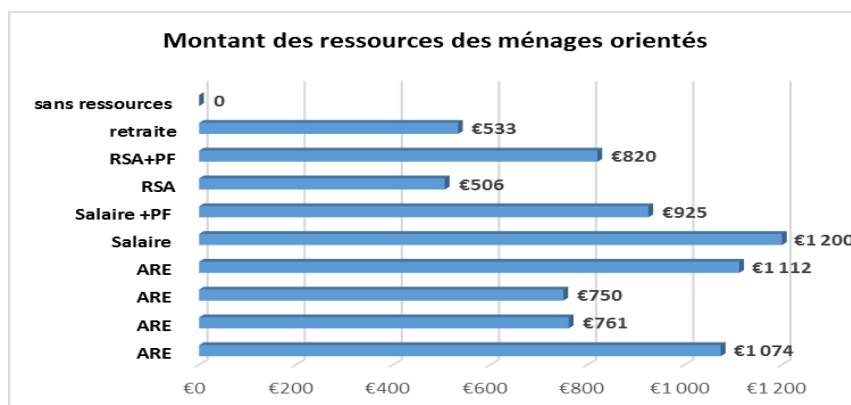
Si nous ajoutons l'hébergement chez un tiers, nous arrivons à près de 62 % de ménages en grande précarité.

Typologie des ménages orientés

Comme l'année précédente, près de 61 % des demandes correspondent à des personnes isolées, 39 % sont des familles monoparentales (avec accueil d'enfants soit à temps plein, soit un week-end sur deux).



Ressources des ménages orientés



Les ressources des ménages orientés correspondent à :

- des minimas sociaux (RSA + retraite) pour 6 ménages
- de l'ARE (pôle emploi) pour 4 ménages, allant de 750 € à 1112 €.
- Deux ménages sont en situations d'emploi
- Aucune ressource pour un jeune majeur qui était en attente de la garantie jeune.

Nous sommes une nouvelle fois interpellés par la précarité des ressources des ménages orientés et enregistrons une moyenne de 591 € de ressources mensuelles par foyer. En 2021, la moyenne était de 950 €. « En France, une personne seule est considérée comme pauvre si ses revenus mensuels sont inférieurs à 1063€, ce montant équivaut à 60 % du revenu mensuel médian des français ».

Cette précarité freine les ménages dans l'accès à un logement de droit commun et encore plus dans une recherche dans le secteur privé.

L'hébergement en ALT prend alors tout son sens car il permet aux ménages d'accéder à un toit (souvent de régulariser des dettes) et de pouvoir vivre à peu près décemment.

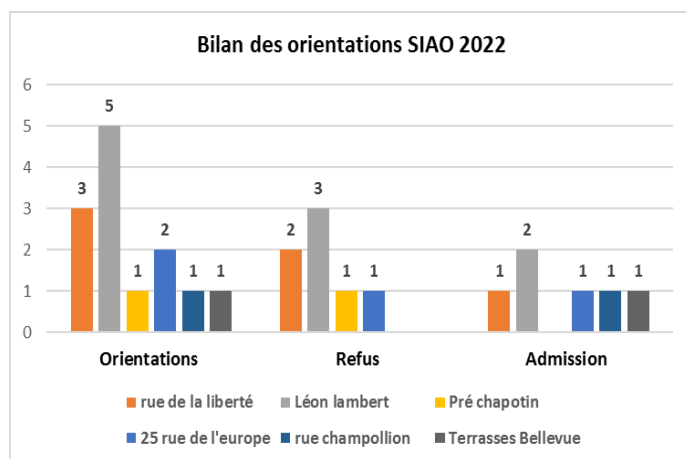
Sur les 13 ménages orientés, 6 ont fait part d'un endettement locatif important.

Gestion des orientations

Sur les 13 orientations nous avons proposé Un accueil pour six ménages. Cinq autres ménages n'ont pas donné suite à l'orientation du SIAO.

Parmi les cinq refus, deux ménages n'ont pas répondu à nos sollicitations, une personne a eu une attribution de logement au moment de l'orientation, un autre n'a pas souhaité donner suite, un autre a trouvé une autre solution.

Nous avons émis un refus pour deux ménages : pour un des ménages, le logement n'était pas adapté à ses problèmes de santé. Pour le dernier, sa situation de fragilité demandait un accompagnement très renforcé, ce qui ne correspondait pas à l'hébergement temporaire.



Sur ce graphique, nous souhaitons mettre en lumière le nombre d'orientations, de refus et d'admissions que nous avons reçu par logement au cours de cette année.

A chaque refus, nous informons le SIAO qui remet la place disponible pour la commission suivante. Nous constatons par exemple que pour le logement situé rue Léon Lambert à St Marcellin, nous avons eu 5 orientations sur l'année, 3 refus et deux admissions.

Pour le logement situé rue de la liberté, nous avons eu 3 orientations, 2 refus et enfin une admission. Ces mouvements génèrent par conséquent de la vacance au niveau des logements.

B) Bilan des admissions et de l'occupation

Durant l'année 2022 nous avons admis six ménages

- Trois hommes isolés et une femme seule
- Une femme seule accompagnée d'un jeune majeur
- Une femme avec trois enfants (garde alternée)

Sur notre capacité théorique d'accueil de journée/logement, soit 2920 journées, nous avons réalisé 2369 journées

Nous affichons un taux d'occupation à 81%

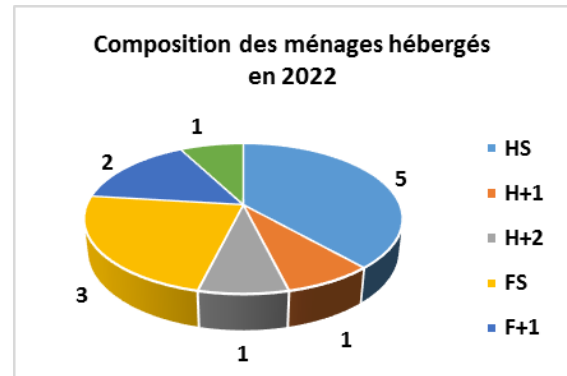
Nous affichons un taux d'occupation des logements à 81 %. Il est plus bas que l'année dernière (Nous étions à 92%) et s'explique par le taux de vacance des logements lié notamment au nombre de refus émanant des personnes orientées.

Malgré cette baisse, ce taux élevé s'explique par l'entrée de plusieurs familles en début d'année. D'autre part, deux ménages sont accueillis depuis 2021. Les autres ménages qui étaient entrés en 2018 et 2020 sont sortis cette année.

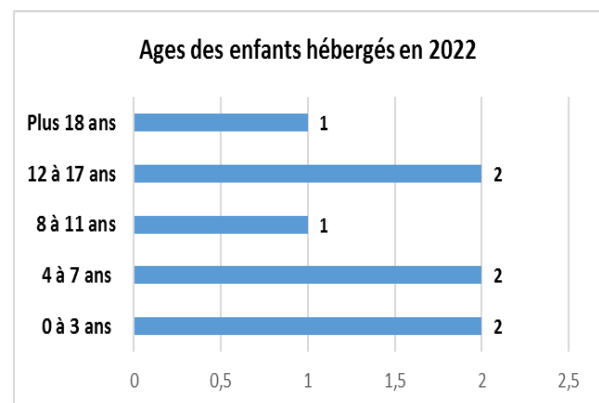
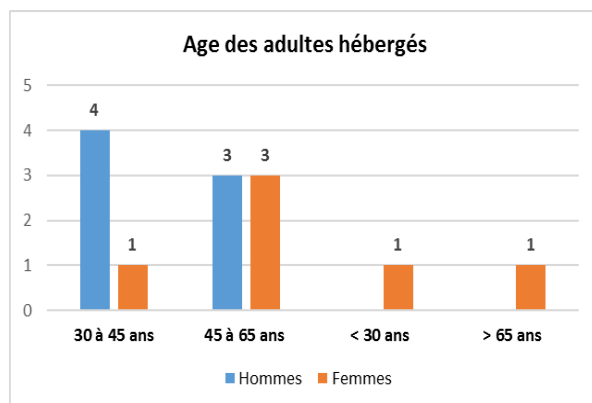
Nous avons hébergé 13 ménages : 13 adultes (dont 7 personnes isolées) et 9 enfants (dont 7 en accueil ponctuel), soit 22 personnes.

Composition des ménages hébergés

8 ménages sur 13 hébergés sont des personnes isolées.
Trois autres ménages sont des personnes isolées avec un enfant.



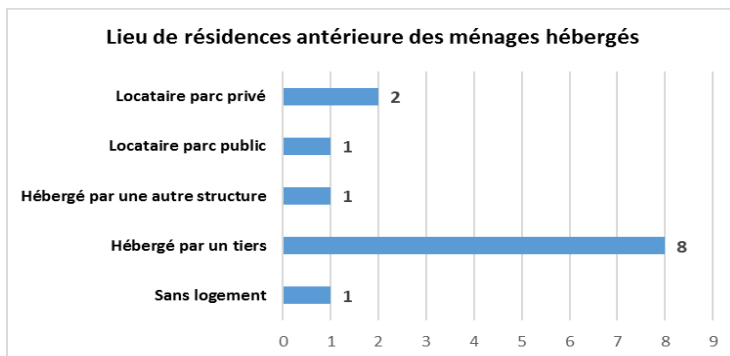
Age des ménages hébergés



46% des ménages sont âgés entre 45 et 65 ans. La moyenne d'âges s'établit autour de 51 ans. Pour 5 ménages, l'âge est plus proche des 35 ans. Cette année, nous avons hébergé seulement une personne de moins de 30 ans et une personne âgée de 72 ans.

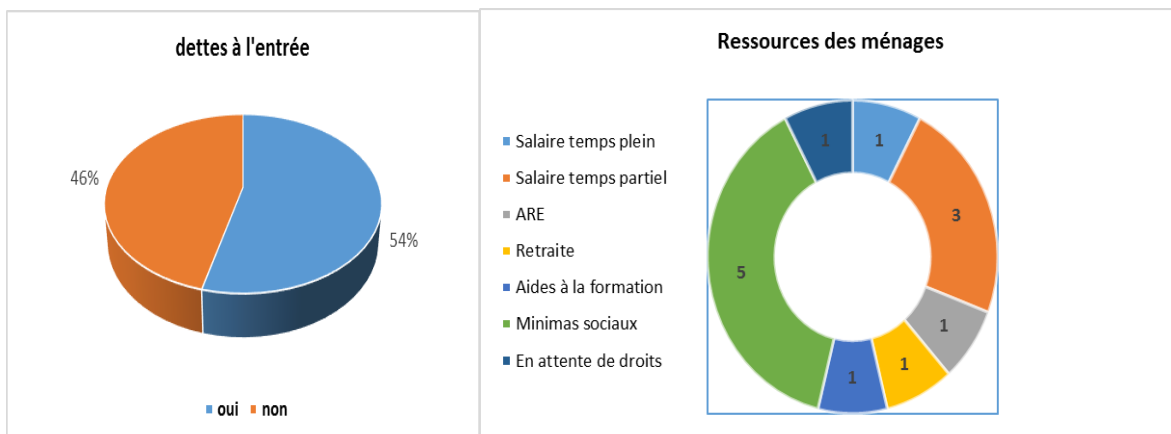
Quant aux enfants accueillis, deux tranches d'âges s'équilibrent : 50 % des enfants hébergés sont très jeunes, l'autre moitié correspond à des adolescents, jeunes adultes. L'accueil des enfants est aussi primordial pour des parents qui peuvent par ailleurs vivre une séparation douloureuse. Les appartements permettent cet accueil dans de bonnes conditions et sont souvent source de soulagement pour ces parents lorsque nous présentons le dispositif.

Lieu de résidence antérieur des ménages hébergés



Les ménages ont tous eu une expérience en logement. 61 % d'entre eux bénéficient d'un hébergement chez un tiers à leur entrée. Parmi eux, deux vivent une séparation conjugale, deux autres étaient locataires d'un logement mais suite à un endettement ils ont vécu l'expulsion de leur logement et se sont réfugiés chez un tiers. 23% sont encore locataires de leur logement et sont dans une situation d'expulsion en cours. Une femme est hébergée par une structure en urgence (le RIALTO) suite à une problématique de violence conjugale.

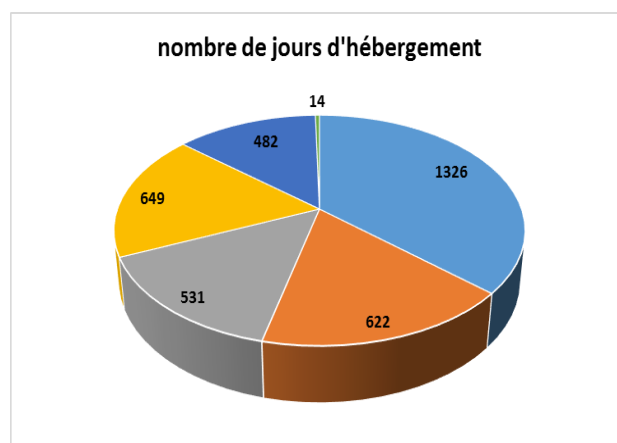
Ressources des ménages hébergés



Cinq ménages perçoivent le RSA. La personne à la retraite perçoit le minimum vieillesse. A noter que la personne ne percevant que des prestations familiales au moment de son admission a instruit une demande de RSA durant son séjour. Les salaires perçus oscillent entre 900 euros et 1200 euros en moyenne. Nous remarquons que plus de la moitié des ménages accueillis sont dans une situation d'endettement qui va avoir des conséquences sur leur quotidien. L'accompagnement s'orientera vers la mise à plat de ces endettements afin qu'ils ne soient plus un frein au relogement des ménages.

C) Bilan des séjours : Six ménages sont sortis du dispositif en 2022

Nous affichons un séjour moyen d'hébergement à 23,2 mois.



Type de sortie des deux ménages :

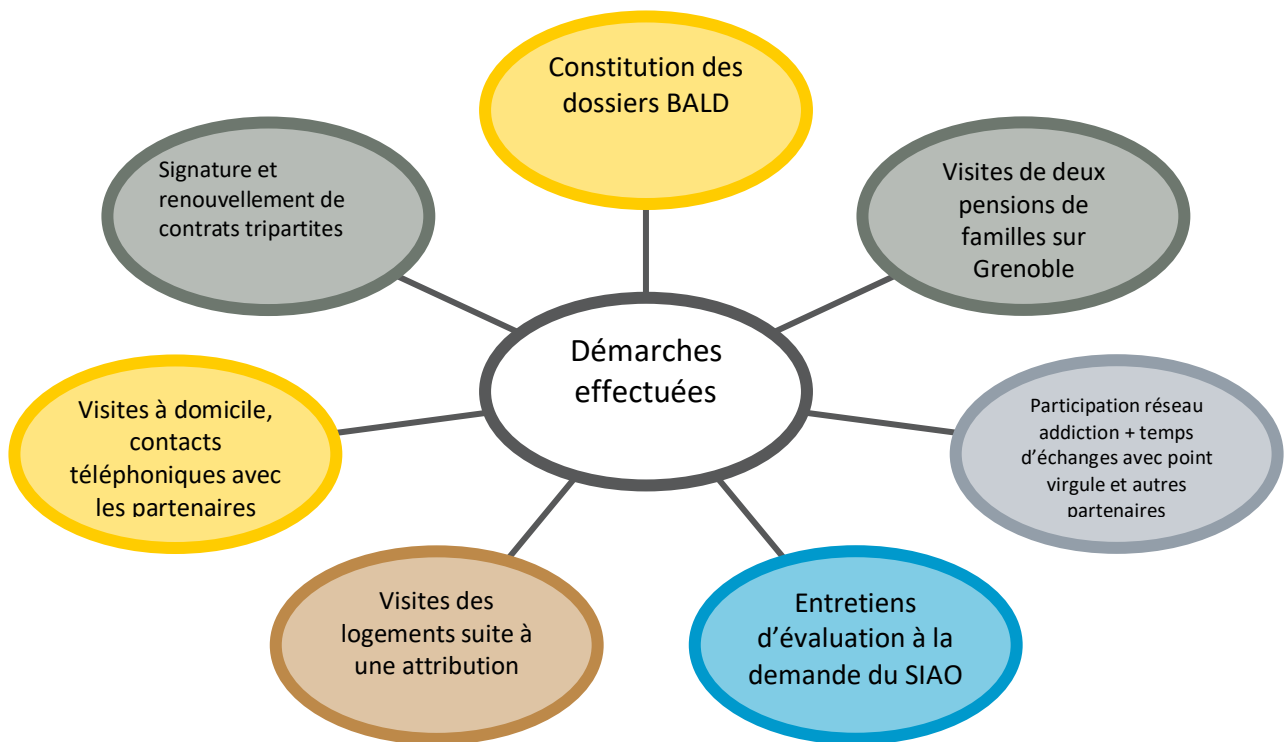
Deux ménages ont été relogés dans le parc public et sur le territoire, un dernier a quitté le département.

Commune d'origine	Commune de relogement	bailleur
Saint Marcellin	Chatte	Alpes Isère Habitat
Saint Marcellin	Saint Marcellin	Actis
Vinay	Ardèche	NC

Pour les trois autres sorties :

- Un ménage est décédé pendant l'année 2022. Ce Mr était en attente pour une entrée en pension de famille sur la région Grenobloise après plusieurs années d'accompagnement. Nous avons accompagné la famille dans cette période difficile.
- La personne arrivée d'un hébergement d'urgence du Rialto suite à une problématique de violence conjugale a quitté l'hébergement très rapidement souhaitant retourner au domicile. L'isolement a dû jouer dans son choix malgré tout l'accompagnement que nous avons pu proposer à cette personne.
- Une dernière personne a quitté l'hébergement temporaire pour s'installer avec son nouveau conjoint dans un logement privé sur St Martin le Vinoux.

FOCUS sur les démarches effectuées par le travailleur social :



Nous avons voulu mettre en lumière toutes les démarches instruites et les liens qui se sont tissés au fil des années entre le travailleur social de l'Oiseau Bleu et le territoire. Il convient d'être vigilant à ce que la personne s'approprie les objectifs de travail en vue du relogement, et ce afin de favoriser la recherche de solutions durables tout en prenant en compte les éléments de réalité.

C'est ce maillage entre partenaires inscrits sur ce territoire qui permet une interconnaissance et de ce fait une meilleure lisibilité et orientation des ménages. Ce tableau met en lumière la multiplicité des interlocuteurs mais aussi la richesse des démarches effectuées.

D) FOCUS sur les accompagnements spécifiques.

L'enveloppe allouée par l'intercommunalité pour permettre d'accompagner des ménages plus en difficulté prend tout son sens sur ce dispositif depuis sa mise en œuvre.

L'accompagnement des ménages évolue en fonction de leurs besoins. C'est en cela que la souplesse de nos interventions permet d'être au plus près des besoins des ménages.

Par la compréhension de son environnement, des différents enjeux autour de sa situation, mais aussi de ses droits que nous soutenons, nous restons attentifs à ce que la personne reste la principale actrice de son parcours. A travers cette proximité nous sommes parfois amenés à repérer d'autres problématiques que celles qui sont liées au logement (parentalité, santé, addiction, emploi, isolement). Nous pouvons alors en échanger afin de

rechercher avec les ménages les leviers qui peuvent être actionnés en vue de la résolution de celles-ci. Ainsi, des pistes parfois déjà évoquées par des partenaires commencent à faire sens et être source d'une réelle mobilisation. L'adhésion de la personne et le maillage avec les différents partenaires n'en sont que favorisés.

Nous pouvons prendre l'exemple d'une dame arrivée en février 2021. Mme de nationalité Allemande et vivant dans ce pays s'est séparée. Suite à cette séparation elle a souhaité se rapprocher de sa famille sur le secteur de St Marcellin. Elle a été hébergée pendant plusieurs mois chez son frère mais par la suite la cohabitation est devenue très compliquée et Mme s'est retrouvée à la rue. A l'entrée dans le dispositif, Mme s'est inscrite dans une formation et a pu bénéficier du RSA ; Mais au fil des mois, sa situation personnelle s'est dégradée ; Mme a cumulé des problèmes de santé mettant en péril son insertion professionnelle. L'accompagnement s'est focalisé au départ sur le budget et sur les us et coutumes en France afin qu'elle reprenne ses marques.

Mme avait débuté un chantier d'insertion à Passiflore mais elle n'a pas pu continuer ce travail adapté étant rattrapée par ses problèmes de santé physique mais aussi en termes de souffrance psychique. Ce déracinement, pourtant voulu par Mme, a créé des fragilités importantes dans son quotidien. Mme a besoin d'être rassurée et épaulée dans ses démarches. A ce jour, elle est dans une situation de fragilité puisque ses droits ont été suspendus. Une instance a été sollicitée afin que nous puissions trouver une solution adaptée à sa situation avec le service local de solidarité.

E) Monographie

Cette année comme les précédentes nous tenons à souligner l'importance d'un accompagnement en fonction des besoins des personnes accueillies et toujours en lien avec les partenaires du secteur (le Département, les membres du réseau addiction, le Ccas etc.). Ce dispositif vise le relogement des personnes accompagnées vers une solution pérenne, telle qu'un logement dans le privé ou le public. Parfois d'autres solutions sont à considérer. Ainsi même si souvent les personnes accueillies en hébergement temporaire ont pour finalité d'intégrer un logement social, il est important de garder en tête d'autres possibilités qui peuvent être plus adaptées à leur situation personnelle. C'est aussi le maillage entre les partenaires et les secteurs d'intervention qui permet de penser avec le ménage et de s'adapter autant que faire ce peu à ses choix. La place de la personne reste une priorité.

L'année dernière nous évoquions la situation d'un Mr que nous avons accueilli en 2018. Il vivait dans un logement privé et était entrepreneur. Suite à des difficultés relatives à sa santé et au niveau familial, Mr ne pouvait plus se rémunérer. Il a ainsi cumulé des dettes et s'est retrouvé dans l'incapacité d'honorer son loyer. En procédure d'expulsion, il a tout de même réussi à solliciter l'aide d'une assistante sociale de St Marcellin, laquelle a fait une demande d'hébergement temporaire. Sa santé et son addiction l'ont empêché d'accéder à un emploi. Bien que volontaire ses difficultés étaient telles que la priorité fut celle de travailler sur son endettement et la question du soin. Lors des rencontres au domicile de Mr, le lien de confiance s'est instauré et nous avons pu travailler ensemble avec son assistante sociale la question de l'endettement, du soin, et du logement. Par la suite Mr a

accepté qu'une mesure d'accompagnement budgétaire soit mise en place. Nous l'avons toujours soutenu.

D'autres difficultés se sont révélées au cours de l'accompagnement, telle que l'isolement. En tenant compte de ses difficultés et de ses souhaits, nous lui avons proposé d'intégrer une pension de famille plutôt qu'un logement dans lequel il serait seul. En effet, le logement adapté est souvent une belle solution pour rompre l'isolement tout en conservant une indépendance et de l'autonomie. Nous sommes allés visiter avec lui une pension de famille sur Grenoble... Mr était conquis et attendait son entrée en pension de famille avec joie. Début 2022, nous avons appris l'hospitalisation de Mr qui est malheureusement décédé. Nous avons été en lien avec sa famille et l'avons accompagnée du mieux possible.

Ces moments de deuil sont toujours difficiles et s'invitent parfois dans nos accompagnements. Ils nous rappellent aussi l'importance du lien qui se crée avec les ménages que nous accompagnons dans une partie de leur vie et qui portent particulièrement les valeurs de non abandon, d'attention et de bienveillance, qui permettent de ne pas rester seul et d'être certain qu'il y aura toujours quelqu'un qui se préoccupera de vous.

V. CONCLUSION et PERSPECTIVES

Les politiques d'accès à l'hébergement et au logement destinées aux personnes sans domicile fixe ont profondément évolué depuis une quinzaine d'années. Elles sont passées d'une sorte de « jeu de l'oie » aux multiples étapes à la pratique du « logement d'abord » : l'accès au logement doit être le plus rapide possible et les accompagnements sociaux et médicaux l'accompagnent et le soutiennent. Mais une politique qui se massifie oublie parfois les particularités, les choix, les envies, les possibilités de chaque individu qui sont alors gommées par des propositions devenant stéréotypées.

L'hébergement temporaire sur ce territoire démontre à quel point ce type de réponse est primordial afin de ne pas laisser de côté des ménages fragilisés « par un accident de la vie ». Les résidences sociales au sens large contribuent entièrement à la réalisation des objectifs du Logement d'abord : lutte contre le mal logement, mobilités professionnelles, logement de publics isolés et précaires, insertion sociale, etc. Ainsi, il semble essentiel de pouvoir évaluer, quantifier, consolider et valoriser cette contribution importante à la politique nationale de l'hébergement et de l'accès au logement.

Les perspectives pour 2023 :

Nous avons eu l'occasion de nous réunir en cette fin d'année pour reprendre notre réflexion concernant la construction d'un lieu sur le territoire qui pourrait répondre à un besoin d'accueil en urgence. Cette réflexion est de nouveau en marche pour tenter de la mettre en œuvre avec les opérateurs de terrain.

Par ailleurs, il serait intéressant de prendre contact et de proposer un temps d'échange avec les acteurs du territoire et le SIAO pour continuer et maintenir l'acculturation entre les services.